

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15744**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Sciences Humaines et Sociales Mention : Information -Communication Spécialité Edition imprimée et électronique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'Académie de Toulouse, Chancelier des universités, Président de l'université de Toulouse II

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

325 Documentation, bibliothèque, administration des données, 322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel définit et conduit une politique d'archivage, documentaire, éditoriale. Il peut être amené à concevoir, alimenter et développer des systèmes d'informations. Il organise et pilote des dispositifs de veille informationnelle. Il est en charge de la direction d'une bibliothèque, d'un centre de documentation, d'un service d'archive ou d'un service de communication/édition de structures publiques ou privées. Il gère les moyens humains, techniques et budgétaires alloués à un service ou un projet. Il maîtrise et met en œuvre les outils et techniques de la chaîne du livre, dans ses différentes étapes de l'élaboration du projet éditorial à la commercialisation.

Compétences conceptuelles et opérationnelles :

- manager des structures, services ou projets
- réaliser, mettre en œuvre, valoriser, évaluer des systèmes documentaires, d'archives ou de projets éditoriaux
- maîtriser les étapes de la chaîne du livre et du circuit éditorial ; gérer leurs contraintes économiques, juridiques, techniques...
- maîtriser les outils informatiques de la chaîne éditoriale
- formaliser un projet éditorial

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Administration / Services de l'Etat

Communication

Edition

Imprimerie

Prépresse

Presse

- Cadres responsables et chefs de projets dans les champs de la documentation, des archives, des bibliothèques et de l'édition que le cadre soit public ou privé
- Ingénieur en bibliothéconomie ou chargé d'études documentaires
- Gestionnaire documentaire de systèmes informatisés d'information ou de connaissances (GEIDE, Bases de données, Intranet...)
- Chef de projet éditorial
- Responsable éditorial
- Directeur de collections ou d'édition

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

E1105 : Coordination d'édition

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis :

Pour l'accès au M1 : Licence en information-communication ou Licence professionnelle Techniques et pratiques rédactionnelle appliquées à l'édition.

Pour l'accès au M2 : Master 1 Ingénierie documentaire et Edition et plus spécifiquement Master 1 domaine Sciences humaines et sociales, Master 1 domaine Lettres Langues et Arts.

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES)
- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85)
- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE)

Descriptif des composantes de la certification :

La formation est organisée sur deux années universitaires à plein temps

SEMESTRE 7

- UE 140 : Méthodologie de la recherche appliquée - 70h - 8 ECTS
- UE 141 : Stage en milieu professionnel - Stage de 280 heures en milieu professionnel - 8 ECTS
- UE 142 : Management des ressources humaines - 32h - 3 ECTS
- UE 143 : Management des environnements professionnels - 25 h - 3 ECTS
- UE 144 : Analyse des contextes professionnels - 25h - 3 ECTS
- UE 145 : Pratiques de la communication écrite et orale - 25h - 3 ECTS
- UE 146 : Informatique documentaire - 25h - 2 ECTS

SEMESTRE 8

- UE 240 : Rédaction et soutenance d'un mémoire de recherche appliquée - 280 h - 10 ECTS
- UE 241 : Ingénierie documentaire de l'information numérique - 67 h - 5 ECTS
- UE 242 : Droit de l'information et de la communication - 25h - 3 ECTS
- UE 243 : Culture informationnelle - 25h - 3 ECTS
- UE 244 : Veille stratégique et documentaire - 25h - 3 ECTS
- UE 245 : Culture internationale - 27h - 2 ECTS
- UE 246 : Actualités des problématiques et innovations des secteurs professionnels (séminaires) - 36h - 2 ECTS
- UE 247 : Langue vivante (Anglais) - 25h - 2 ECTS

SEMESTRE 9

- UE 350 : L'édition et son organisation - 63h -6ECTS
- UE 351 : L'entreprise d'édition - 63h - 5ECTS
- UE 352 : Les outils de l'éditeur - 111h - 6ECTS
- UE 353 : Séminaire : situation et de devenir du livre et du document - 25h - 3 ECTS
- UE 354 : Histoire du livre et de l'édition- 25h - 3 ECTS
- UE 355 : Gestion de projet - 25h - 3 ECTS
- UE 356: Livre et culture contemporaine - 42h - 2ECTS
- UE 357 : Langue vivante - 25h - 2 ECTS

SEMESTRE 10

- UE 450 : Expérience du livre : stage et mémoire - 18 ECTS
- UE 451 : Projet éditorial - 55 h- 6 ECTS
- UE 452 : Le livre en mutation - 42h - 4 ECTS
- UE 453 : Les secteurs éditoriaux - 70 h - 2 ECTS

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2002-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 25 avril 2002 portant création du diplôme national de master, publié au J.O. du 27/04/2002

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université de Toulouse II-Le Mirail à délivrer des diplômes nationaux (habilitation actuelle).

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle- OVE

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?RH=services>

Autres sources d'information :

www.univ-tlse2.fr

<http://dam.univ-tlse2.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse II-Le Mirail

5 Allées Antonio Machado

31058 Toulouse Cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)

Historique de la certification :